

LE PLAN CANICULE EST ACTIVÉ

Le niveau 1 de « veille saisonnière » est entré en vigueur le 1^{er} juin et s'achèvera le 15 septembre 2020

Ce niveau sera alors automatiquement levé, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Ce niveau 1 correspond au niveau de vigilance verte de la carte Météo-France. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive et correspond à la mise en œuvre, au niveau national :

- du Système d'alerte canicule et santé (SACS). Celui-ci repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS), sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur, suivis quotidiennement.
- du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public, des professionnels et des établissements de santé, des collectivités locales et des associations.

Le ministère de la Santé met à la disposition du public un numéro vert :

CANICULE INFO SERVICE : 0800 06 66 66 (*appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h*)

Les différents niveaux PNC 2020 :

Niveau 1 – Veille Saisonnière (*carte de vigilance verte*)

Niveau 2 – Avertissement chaleur (*carte de vigilance jaune*)

Niveau 3 – Alerte canicule (*carte de vigilance orange*)

Niveau 4 – Mobilisation maximale (*carte de vigilance rouge*)

Vous retrouverez des informations complémentaires sur les sites Internet suivants : www.sante.gouv.fr et www.inpes.sante.fr

Par ailleurs, des dispositifs d'information et de prévention des risques (dépliants, affiches...) liés aux fortes chaleurs diffusées par le ministère et l'INPES seront prochainement distribués dans tous les services et seront mis à disposition des familles-patients-résidents dans différents points d'accueil.